

1

LA
COMMISSION
NATIONALE
DES
MUSIQUES
ACTUELLES

Alex Dutilh, président
Didier Varrod, rapporteur général

UNE LOGIQUE CULTURELLE

La création de la Commission nationale des musiques actuelles répond avant tout à une logique culturelle.

Logique qui s'articule autour de deux axes fondamentaux :

Les artistes et les conditions de leur création.

Les publics et les garanties de la démocratisation

La création de la Commission nationale des musiques actuelles répond avant tout à une logique culturelle. Il s'agit par là de ne plus nous contenter d'une approche limitée aux seuls enjeux économiques, ni de nous satisfaire d'une «instrumentalisation» de ce secteur artistique à des fins de traitement social. Si nous n'oublions pas la dimension économique de ce secteur (et notamment les conséquences culturelles des concurrences économiques internationales), si surtout nous ne négligeons pas le fait qu'à travers les musiques actuelles, des groupes sociaux en marge des institutions culturelles traditionnelles peuvent avoir accès à la vie artistique, nous souhaitons aussi que se développent en ce domaine des politiques prenant véritablement en compte les dimensions esthétiques et les ambitions créatives des musiciens, amateurs ou professionnels dans le champ des musiques actuelles.

C'est même la maîtrise, par les membres de cette commission, des enjeux artistiques (passés ou présents) propres à ces musiques, qui leur permet de proposer des mesures pertinentes s'agissant tant de l'action culturelle proprement dite que des interventions à finalité plutôt économique ou sociale.

C'est bien pourquoi cette logique culturelle se place au centre de nos préoccupations. Logique qui s'articule autour de deux axes fondamentaux :

- Les artistes et les conditions de leur création.
- Les publics et les garanties de la démocratisation

Trois groupes de travail se sont ainsi constitués autour de «l'artiste», avec trois angles d'approche complémentaires. Mais pratique amateur, professionnalisation et gestion de carrière ne s'enchaînent pas forcément. Il convient de garder sans cesse à l'esprit la possibilité pour un artiste de ne vouloir ou pouvoir connaître qu'un stade dans son parcours.

Il s'agissait bien d'examiner le cheminement de l'artiste, un cheminement qui est à chaque fois particulier, singulier, en essayant d'éviter au maximum les tentatives de globalisation. La multiplicité des parcours, la richesse des vécus, la diversité des réalités et des paroles sont des atouts de notre secteur. La Commission ne pouvait pas ne pas respecter cette fondation au risque de voir ses travaux dévier vers la mise en lumière d'intérêts catégoriels ou particuliers.

Un quatrième groupe de travail s'est organisé autour de la problématique des publics dont on peut aisément affirmer qu'elle ne fut jamais observée jusqu'à présent, au moins du point de vue des musiques actuelles. Cette approche inédite devait assurément affirmer la volonté de la Commission de travailler dans une perspective la plus large qui soit, avec le maximum d'entrées possibles.

Ces quatre groupes de travail ont été découpés comme suit :

1 - Les pratiques amateurs

2 - Les publics et les garanties de la démocratisation

3 - La professionnalisation

4 - Le développement et la gestion de carrière.

OBJECTIFS

Définir une politique globale, cohérente et spécifique pour les musiques actuelles.

Définir une politique globale, cohérente et spécifique pour les musiques actuelles.

- Par la concertation.

Dans le souci d'une large consultation devant être la plus efficace possible, chaque groupe a procédé à un vaste travail d'auditions de personnalités dites qualifiées suivant un ordre du jour établi au préalable.

Ainsi en partant de l'écoute, les débats se sont ainsi imposés avec pour chacun la volonté de pouvoir exprimer son point de vue sans exclusive. Les contradictions et les divergences n'ont pas fait l'objet de mise à l'écart et lorsque le consensus ne pouvait se faire, les groupes de travail ont tenu à faire apparaître dans la rédaction de leurs propres rapports les différences d'appréciation.

Cependant, nombre d'entre elles ont pu se résoudre au fil de l'avancement des travaux, notamment en évacuant d'apparentes oppositions qui ne reposaient en fait que sur des besoins de clarification de terminologie.

- Par des orientations générales fortes, par des propositions fermes, par des préconisations précises, et un chiffrage chaque fois que cela était possible. (disponibles dans les rapports des groupes 1 et 4)

Le désir largement exprimé de l'ensemble de la Commission étant de se fonder sur une action globale qui intègre du court terme (tant l'urgence se fait jour), mais aussi et surtout du moyen et long terme

Notre volonté est de voir enfin les pouvoirs publics s'attacher à initier une vraie politique au sens plein du terme en direction des musiques actuelles.

Créer les conditions d'une solidarité professionnelle

Créer les conditions d'une solidarité professionnelle

En cessant de raisonner indépendamment les questions relatives à la formation, au spectacle vivant, au disque, au multimédia, etc.

En relativisant à sa juste place le point de vue des divers professionnels, ainsi «mis en perspective».

Ceux-ci doivent être des «outils» (les plus performants possibles), les artistes et les publics restant la finalité de leur action.

ORGANISATION

4 groupes de travail

- 4 groupes de travail de 15 membres chacun, les trois premiers sous l'angle «artistes», le quatrième sous l'angle «publics».

Un président et un rapporteur

- Un président et un rapporteur étaient chargés d'animer les travaux de chaque groupe, selon un ordre du jour établi à l'avance en accord avec tous les participants.

Chaque groupe s'est réuni pendant ces six mois à raison d'une journée complète tous les quinze jours selon un déroulement dans une large mesure respecté : auditions de personnalités extérieures en première partie, et synthèse par le groupe en seconde partie. Chaque séance faisant l'objet d'un rapport rédigé par le rapporteur et validé par le président.

Un comité de pilotage

- Un comité de pilotage restreint pour des raisons d'efficacité à 21 membres, composé : du président de la Commission, du rapporteur général, des présidents et rapporteurs des 4 groupes de travail (soit 10 personnes), plus 11 personnalités qualifiées, et 6 observateurs issus de la tutelle du ministère de la Culture. Ces derniers étaient présents en qualité d'auditeur, pouvant se rendre également aux réunions de travail des groupes mais sans aucun pouvoir de décision.

Ce comité s'est réuni 4 heures tous les quinze jours (les semaines où ne se réunissaient pas les groupes de travail) et faisait lui aussi l'objet d'un compte-rendu de séance.

Rôle des différentes instances

Chaque groupe de travail est maître de ses ordres du jour, et de sa méthode de travail. L'instance de décision se trouve dans chaque groupe. C'est à l'intérieur de ceux-ci que se prennent les positions «politiques».

Le comité de pilotage est un organisme de coordination pour éviter les chevauchements thématiques, les problèmes de calendriers, et veiller à ce que la synthèse finale soit cohérente.

Travaux de la Commission nationale consultative du jazz et des musiques improvisées

Sous la présidence de **Michel Orier**, cette Commission a poursuivi ses travaux, déjà entamés avant même la mise en place de la Commission nationale des musiques actuelles.

Dans un souci d'efficacité, elle a travaillé sur les spécificités liées au jazz et aux musiques improvisées, en veillant, par la présence d'Alex Dutilh en son sein, à ce que ses réflexions avancent en osmose avec celles de la Commission nationale des musiques actuelles.

Le rapport de la Commission nationale du jazz et des musiques improvisées, achevé début juillet 1998, est présenté en annexe au présent rapport.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

1/ Choix des membres de la Commission défini par le président Alex Dutilh :

L'ensemble des acteurs professionnels sollicités, l'a été intuitu personæ. Chaque membre de la Commission a siégé à titre personnel. La structure au sein de laquelle il exerçait son activité n'étant absolument pas engagée au stade de ces réflexions.

2/ Permanence et secrétariat

Sacha Boroukhoff a assuré durant tous les travaux de la Commission le secrétariat permanent.
Localisation de ce secrétariat : Studio des variétés, 28 rue Ballu, 75009 Paris

3/ Comité de pilotage

Max Amphoux, président groupe de travail «gestion de carrière» (éditeur, Emma production)
François de Banes (Drac¹ Paca)
Jean-Christophe Bonneau (secrétaire général du Syndeac)
Bruno Boutleux (directeur FCM²)
Gilles Castagnac, rapporteur groupe de travail «professionnalisation» (directeur Irma³)
Alex Dutilh, président (directeur du Studio des Variétés, rédacteur en chef de Jazzman)
Arnaud Frisch (association Technopol, journaliste à Coda)
Bertrand Furic, rapporteur groupe de travail «pratiques amateurs» (directeur ADDM⁴ 84)
Serge Hureau (artiste, directeur Hall de la Chanson)
Jean-Louis Jossic, président groupe de travail «pratiques amateurs»
(artiste Tri Yann, conseiller municipal à Nantes)
Bruno Lion (directeur du développement du label Déclic)
Béatrice Macé, présidente groupe de travail «publics», festival (Transmusicales Rennes),
salle (Ubu, Rennes, Bretagne)
Luc Natali (éditeur de Charcuterie et gérant du label Boucherie)
Michel Orier (scène nationale Amiens, festival, président de la Commission Jazz)
Olivier Poubelle, président groupe de travail «professionnalisation» (producteur de spectacles Asterios)
Ferdinand Richard, formation (Ami⁵, Marseille)
Hervé Rony, rapporteur groupe de travail «gestion de carrière» (directeur Snep⁶)
Marc Slyper, (musicien, syndicaliste), démissionnaire le 10 juin 1998
Philippe Teillet, rapporteur groupe de travail «publics» (universitaire Angers, président du Chabada à Angers)
Mustapha Terki (directeur Réseau Printemps)
Didier Varrod, rapporteur général (directeur artistique disque, journaliste)

Auditeurs :

Dominique Chavigny (conseiller technique au cabinet ministère de la Culture)
Manuel Bamberger (chef de département DMD⁷)
André Cayot (inspecteur DMD)
Françoise Chaudenson (DMD)
Jean-Pierre Reismann (DDF⁸)
Bob Revel (inspecteur DMD)

.../...

¹Drac : Direction régionale des affaires culturelles - ²FCM : Fonds pour la création musicale - ³Irma : Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles - ⁴ADDM : Association départementale de développement musical - ⁵Ami : Aide aux musiques innovatrices - ⁶Snep : Syndicat national de l'édition phonographique - ⁷DMD : Direction de la musique et de la danse - ⁸DDF : Délégation au développement et aux formations.

COMPOSITION DE LA COMMISSION (suite)

4/ Quatres groupes de travail

Groupe 1 : «les pratiques amateurs»

Gérard Authelain : formation (CFMI¹, Lyon, Rhône -Alpes)
Pascal Bence : studio de répétition Campus (Paris, Ile-de-France)
Philippe Berthelot : formation (Florida , Agen, Aquitaine)
Gaby Bizien : Domaine musiques (Nord-Pas-de-Calais)
Gérard Cieslik : conseiller Drac² (Champagne-Ardennes)
Augustin Cornu : élu (Orléans, Centre)
Bernard Descotes : formation (Apejs³, Chambéry, Rhône-Alpes)
Alex Dutilh : formation, médias (Studio des variétés, Paris, Ile-de-France)
Bertrand Furic : ADDM⁴ (Vaucluse, Paca)
Jean Louis Jossic : artiste (Tri Yann, Elu à Nantes, Pays-de-la-Loire)
Claire Paris Messler : formation (ENM⁵, Limeil Brévannes, Ile-de-France)
Ferdinand Richard : formation (Ami⁶, Marseille, Paca)
Jany Rouger : FAMDT⁷ (élu à Parthenay, Poitou-Charentes)
Vincent Rulot : formation, diffusion (La Clef, Saint-Germain-en-Laye, Ile-de-France)
Jean-Marc Vernier : diffusion (antenne Printemps de Bourges, Rhône-Alpes)

Groupe 2 : «Les publics»

Yacine Amblard : festival XXL (Seine-Saint-Denis, Ile-de-France)
Jean Louis Bonnin : directeur des affaires culturelles de Nantes (Pays-de-la-Loire)
Patricia Bonnetaud : disque (Label Yelen)
François de Banes : directeur régional des affaires culturelles (Paca)
Samia Djitli : information, formation (Irma⁸, Hall de la chanson)
Marie-Thérèse François-Poncet : élue (Agen, Aquitaine)
Arnaud Frisch : média (Coda), association Technopol
Serge Hureau : artiste, Hall de la Chanson
Florence Levy : Grande Halle de la Villette (Paris, Ile-de-France)
Maurice Lidou : salle (le Médiateur, Perpignan, Languedoc-Roussillon)
Béatrice Macé : festival (Transmusicales Rennes), salle (Ubu, Rennes, Bretagne)
Christian Mousset : festival (Angoulême, Poitou-Charentes), disque (Indigo)
Gaël Rias : association régionale Ardiamc⁹ (Poitiers, Poitou-Charentes)
Marcel Rogemont : élu (député Rennes, Bretagne)
Philippe Teillet : universitaire, salle (Chabada, Angers, Pays-de-la-Loire)

.../...

¹CFMI : Centre de formation des musiciens intervenants. - ²Drac : Direction régionale des affaires culturelles. - ³Apejs : Association pour la promotion et l'enseignement du jazz en Savoie. - ⁴ADDM : Association départementale de développement musical - ⁵ENM : Ecole nationale de musique. - ⁶Ami : Aide aux musiques innovatrices - ⁷FAMDT : Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles. - ⁸Irma : Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles. - ⁹Ardiamc : Association régionale de développement d'informations et d'actions musicales et chorégraphiques.

COMPOSITION DE LA COMMISSION (suite)

Groupe 3 : «la professionnalisation»

Jean Christophe Aplingcourt : salle (l'Abordage à Evreux, Haute-Normandie)
Alain Beghin : musicien, syndicaliste (Paris, Ile-de-France).
Anne-Marie Blanc : éditions (You-You music, Paris, Ile-de-France)
Jean Christophe Bonneau : Syndeac¹
Gilles Castagnac : information, formation (Irma²)
Vincent Chauvier : disque, manager (Label Lithium, Nantes, Pays-de-la-Loire)
Jean François Dutertre : artiste, CIMDT³ (musiques traditionnelles)
Patrick Duval : production de spectacles (Musiques de Nuit, Bordeaux, Aquitaine)
Brice Homs : auteur (Paris, Ile-de-France)
Stéphan Le Sagère : formation (Fnej⁴, Languedoc-Roussillon)
Paulo Fernandes : médias (Coda)
Philippe Maher : production de spectacles (SDG Warhead, Paris, Ile-de-France)
Pascal Perez : artiste (groupe IAM, Marseille, Paca)
Olivier Poubelle : production de spectacles (Asterios, Paris, Ile-de-France)
Mustapha Terki : réseau Printemps de Bourges

Groupe 4 : «Gestion de carrières»

Max Amphoux : édition (Emma)
Bruno Boutleux : FCM⁵
Gérard Drouot : production de spectacles (Gérard Drouot Productions)
Fabe : artiste hip-hop (Paris, Ile-de-France)
Bruno Lion : disque (label Déclic)
Laura Mayne : artiste (groupe Native)
Armand Meignan : festival Europa Jazz (Le Mans, Pays-de-la-Loire, Orléans, Centre)
Eric Morand : disque (label F. Communication)
Luc Natali : disque, éditions (Boucherie productions, Charcuterie éditions)
Michel Oriet : scène nationale, festival, disque (Amiens, Picardie)
Hervé Rony : Snep⁶
Corinne Serres : production de spectacles (Mad Minute Music)
Didier Varrod : directeur artistique, journaliste

¹Syndeac : Syndicat national des directeurs d'entreprises artistiques et culturelles. - ²Irma : Centre d'information et de ressources pour les musiques actuelles. - ³CIMDT : Centre d'information des musiques et danses traditionnelles. - ⁴Fnej : Fédération nationale des écoles de musique d'influence jazz et musiques actuelles. - ⁵FCM : Fonds pour la création musicale. - ⁶Snep : Syndicat national de l'édition phonographique.